

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	65

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	5
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	26

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

11 JANVIER 2023

Date d'Affichage

11 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Stéphanie NADAI-PUECH, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christian DAVALAN, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ ANGOSTO à Florence BELOU, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Alain GLADE à Blaise AZNAR, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Eric PILUDU à Christian PERO, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Didier SALANDIN à Maryline LHERM, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-François BAULES, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Robert CINQ, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Claire FITA, Muriel GEFFRIER, Philippe ISSARD, Elisabeth LOYER, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Gilles TURLAN, François VERGNES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°19_2023

ACTES : 7.5.2

OBJET DE LA DELIBERATION : 15- Complément de subventions à caractère exceptionnel à trois associations en Convention Pluriannuelle d'objectifs pour la gestion de services d'accueils de loisirs

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'agglomération gère en direct ou sous forme de délégation auprès d'associations en Convention Pluriannuelle d'objectifs (CPO) des structures de type services d'accueils de loisirs.

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 31 JAN. 2023

ID : 081-200066124-20230117-19_2023-DE

S²LO

Dans le cadre de ces Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO 2022-2024), il a été mis en place des comités de suivi pour accompagner les associations. Lors de ces comités de suivi, trois associations, à savoir 123 Famille, Amicale Laïque de Graulhet, Récréa'Brens, ont fait remonter des problématiques de gestion financière en 2022 : inflation, évolution des effectifs d'enfants accueillis, licenciement imprévu, évolution des charges de personnel.

A titre exceptionnel, et afin que ces associations engagées puissent clôturer leur budget 2022 dans de meilleures conditions, il est proposé de les soutenir sur une partie des financements sollicités, pour un montant global de 78.000€.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération notamment leur article 6.3.4 compétence en matière scolaire et périscolaire, et, leur article 6.2.4 compétence en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le budget primitif 2022 Scolaire Périscolaire CLSH et Restauration scolaire voté en date du 11 avril 2022,

Vu les conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO 2022-2024) avec les associations 123 Famille, Amicale Laïque de Graulhet, Récréa'Brens, pour la gestion services d'accueils de loisirs,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 4 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide de procéder aux virements suivants :

CPO 2022-2024	Subvention votée 2022	Proposition complément 2022
123 Familles	76 887,00 €	10.000
Amicale Laïque de Graulhet	1 058 390,00 €	60.000
Récréa'Brens	250 035,00 €	8.000
Total	1 385 312,00 €	78.000€

- autorise le président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 31 JAN. 2023

- publication - mise en ligne

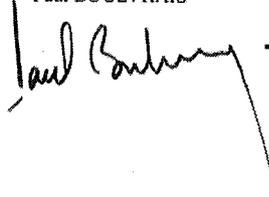
Le 31 JAN. 2023

et/ou notification
Le

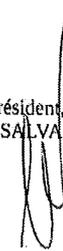
Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR



Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télécours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.